2015/0225(COD)	Procédure terminée
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	
Exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement	
Modification Règlement (EU) No 575/2013 2011/0202(COD) Voir aussi 2015/0226(COD)	
Subject	
2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit	
2.50.04 Banques et credit 2.50.05 Assurances, fonds de retraite	
2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes	
2.50.10 Surveillance financière	